

République Française
Département de l'Hérault
Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT

Date de la convocation : 14/10/2021

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°
Séance du 19 octobre 2021 **53.2021**

Membres en exercice : 11

Présents : 9 Absents : 1

Représentés : 1 Pour : 10

Contre : 0 Abstention : 0

L'An Deux Mille Vingt Un le Dix Neuf Octobre à 18 heures
 le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
 sous la présidence de M. Robert SIEGEL, Maire,

**Présents : SIEGEL R, MORESMAU JP, HOMBERT B, THEULE JC, GILHET B,
 VEDEL P, KROGSDAHL A, STEHLE C, QUEVREUX M**

Absent excusé : MINAZZO D procuration à MORESMAU JP

Absent : NICAISE V

Objet : Modification des tarifs des droits de terrasses pour l'année 2021

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier les tarifs des droits de terrasses pour l'année 2021. En effet, cette année fut chamboulée par la crise sanitaire et les mesures prises par le gouvernement ont obligé les restaurateurs à ne pas utiliser leur terrasse pendant 4 mois et demi.

La consommation sur place était alors interdite, mais la restauration à emporter a pu être maintenue. Cela a permis aux commerçants de garder une activité professionnelle. En contrepartie, ce nouveau mode de consommation a engendré un accroissement problématique en matière de gestion des déchets, notamment des déchets non triés dans les poubelles publiques.

M. le Maire propose donc une exonération partielle du tarif des droits de terrasses pour l'année 2021. Cette exonération est calculée en fonction des périodes d'utilisation de l'espace public mais aussi en prenant compte des dépenses liées à la gestion des déchets.

Une opération d'équipement de mobilier de voirie, type poubelles de tri, sera lancée afin de proposer aux visiteurs une meilleure gestion du tri des déchets. M. le Maire souhaite donc associer les restaurateurs à cette problématique et propose donc à travers cette exonération une véritable implication dans la gestion du tri des déchets.

En tenant compte de tous ces éléments, les tarifs proposés pour l'année 2021 sont les suivants:

	Tarifs votés le 16/12/2020	Tarifs exonérés
Droit forfaitaire annuel de la terrasse taverne Escuelle Grand Chemin du Val de Gellone 46m ²	115 € / m ²	88,50 € / m ²
Droits forfaitaire annuel terrasses place Liberté 35m ² x 3 établissements	185 € / m ²	150,50 € / m ²

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Décide d'appliquer l'exonération des droits de terrasses pour l'année 2021 telle que mentionnée ci-dessus.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

Le Maire,
SIEGEL R.



MORESMAU JP. 	BRUNEL MINAZZO D. 	HOMBERT B. 	
THEULE JC. 	GILHET B. 	VEDEL P. 	
NICAISE V.	KROGSDAHL A. 	STEHLE C. 	QUEVREUX M.